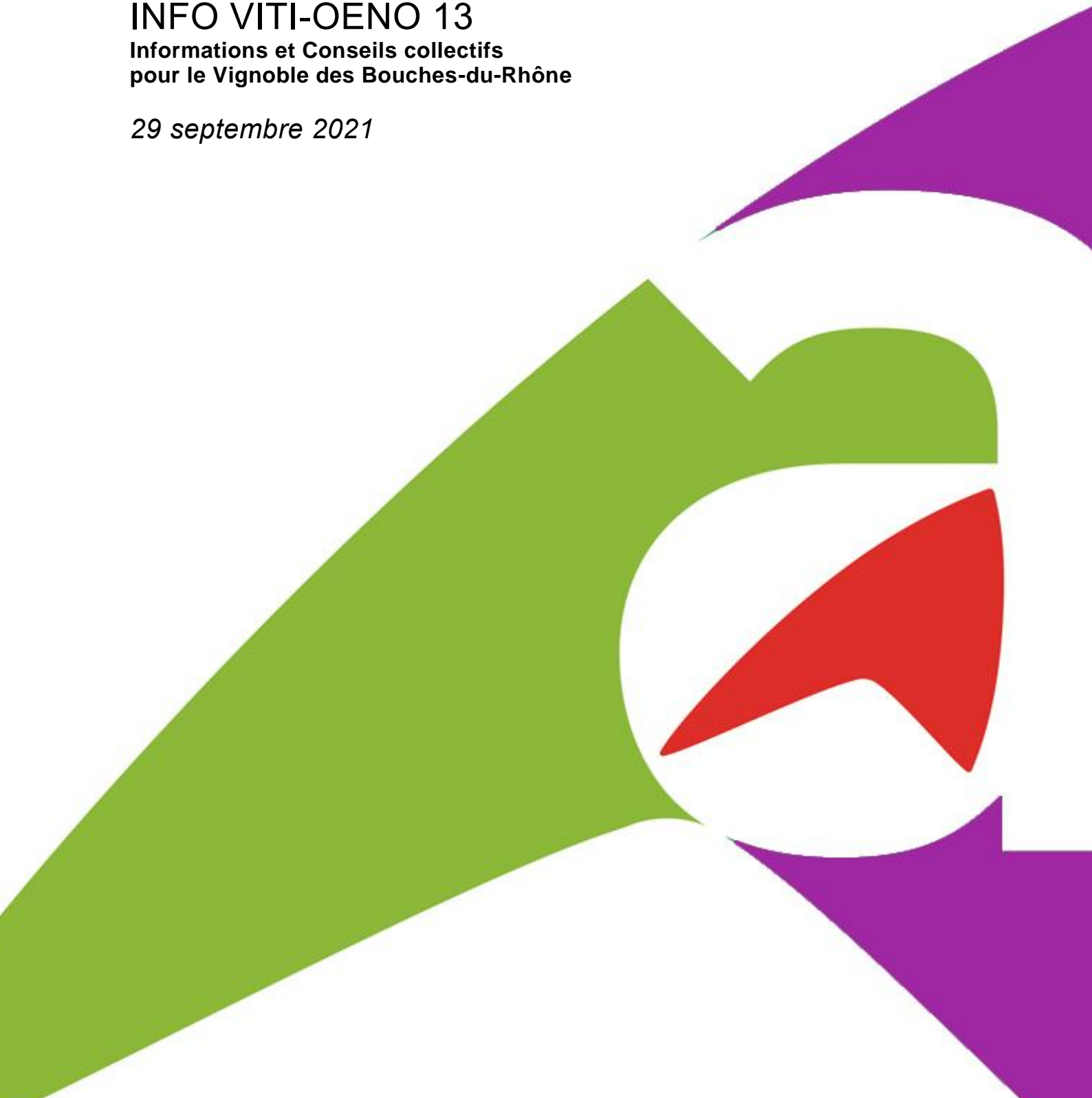


INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

29 septembre 2021



BILAN SANITAIRE DU MILLESIME 2021

EXCORIOSE

Cette année, les symptômes d'excorticose sont plus facilement observés que les années précédentes : sur 33 parcelles contrôlées au débourrement, 7 présentent une fréquence de symptômes supérieure à 10 %.

% de parcelles atteintes		Année													
		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Fréquence	0	28	51	50	61	67	29	49	8	20	19	11	5	38	21
	1 à 10	51	49	47	36	27	42	51	50	73	57	73	60	42	71
	Sup à 10	21	0	3	3	6	29	0	42	7	24	16	35	20	8

MILDIOU

En sortie d'hiver, le modèle Potentiel Système indique des valeurs d'EPI (Etat potentiel d'Infection) faibles à localement moyennes : les conditions hivernales n'ont pas été favorables au champignon.

Des 1^{ers} foyers primaires ont été observés mi-mai à Rousset et Pelissanne, suite à l'épisode pluvieux du 26 avril au 1^{er} mai. Ils ont été suivis par la découverte de foyers primaires/ repiquages sur le secteur Sainte Victoire, Le Puy Ste Réparate, Aurons, Lambesc, Lançon, La Fare les Oliviers, Cassis, Arles.

Par la suite, la pluviométrie varie beaucoup d'un secteur à l'autre (et parfois à l'intérieur même d'une commune). Aussi, le risque indiqué par la modélisation varie selon les secteurs : il est moyen à localement fort.

Mi-juin, la moitié des parcelles de notre réseau d'observations présentent des taches dans le feuillage et 20% des parcelles présentent des attaques sur grappes, à des fréquences faibles (2 à 12% des grappes).

Fin juin, la maladie se stabilise grâce à l'absence de pluies. Au final, 35% des 32 parcelles de notre réseau d'observations sont exemptes de mildiou sur feuilles. Dans les 5 parcelles natures non traitées, 2 parcelles ont présenté des attaques sur grappes modérée et une des attaques fortes.

OIDIUM

Les premiers drapeaux sur Carignan sont notés le 26 avril dans des parcelles sensibles habituellement touchées. Les premiers repiquages sur feuilles sont notés en secteur précoce dans des parcelles sensibles à la même date.

Le bilan à la fermeture de la grappe reste dans la moyenne des observations de ces dernières années : 90% des 31 parcelles de notre réseau (tous cépages) présentent moins de 10% de grappes attaquées par l'oïdium.

Le tableau ci-dessous indique le % de parcelles en dessous du seuil de 10% des grappes attaquées à la fermeture de la grappe depuis 2008 :

2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
90	83	91	86	78	77	80	80	86	72	81	84	71	56

Dans les 5 parcelles natures non traitées, 3 parcelles ont présenté des attaques sur grappes au-dessus du seuil de 10%.

BLACK ROT

Quelques taches fructifères de Black rot dans le feuillage sont observées en juin (Noves Chateauneuf le rouge et Lambesc - dans des parcelles non traitées).

Au final, cette année, la maladie a été très peu présente dans le département et n'a pas occasionné de dégâts.

VERS DE LA GRAPPE

Cette année, l'eudémis est restée à nouveau localisée à quelques parcelles.

Les bilans glomérules indiquent que 24% des parcelles a un taux de glomérules supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes en 1^{ère} génération.

Dans notre réseau, 5 parcelles sur 34 ont dépassé le seuil de 10 % de grappes avec chenilles en bilan de 2^{ème} génération.

En 3^{ème} génération, 3 parcelles en zone précoce ont dépassé le seuil de 10 % de grappes attaquées et une en zone tardive. Ces parcelles sont situées en Camargue, à Tarascon, Eygalières et Eyguières.

FLAVESCENCE DOREE : BILAN PROVISOIRE

Les prospections du vignoble se termineront le 15 octobre. En quelques chiffres, la situation concernant la prospection dans notre département :

- 4200 ha du vignoble prospectés,
- 45 communes prospectées (en totalité ou partiellement),
- 11 encadrants ayant parcouru 400km à pied au 24 septembre !
- Foyer à Arles de plus de 50.000 pieds identifiés et au moins 35 ha à plus de 20% des pieds atteints par la Flavescence Dorée,
- 1513 pieds avec des symptômes de jaunisse,
- 207 parcelles à prélever ou en cours de prélèvement.

Communiqué de la DRAAF PACA du 27 septembre 2021 :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

Communes	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2021 jusqu'au 27 septembre	Remarques
Arles	26	Plusieurs dizaines de milliers de souches atteintes, plus de 20 ha de parcelles à arracher en totalité
Cabannes	4	
Lambesc	1	
Tarascon	4	Nouvelle commune contaminée
TOTAL provisoire	35	

Cette situation va évoluer car il reste encore des ceps marqués en attente de prélèvements et de nombreuses analyses sont en cours.

LE POINT SUR LA FERTILISATION (GUIDE 2020/2021 P : 88)

Vérifiez l'équilibre de vos sols à partir de vos analyses et de vos observations dans vos parcelles (rendement, feuillage, état sanitaire...). Les apports de correction doivent être si possible guidés par des analyses de terre complétées par des analyses foliaires. Sur sol équilibré, les apports doivent compenser les exportations de la vigne.

Azote : la stratégie de la fertilisation azotée sera adaptée selon vos observations et vos objectifs de production, voir tableau ci-dessous.

Observation de la parcelle : vigueur et production (hors accident climatique ou sanitaire)	Vigne non enherbée ou enherbée 1 inter rang sur 2	Vigne avec enherbement permanent tous les inter-rangs
Excédentaires	A enherber tous les rangs 0 unité/ha azote	0 unité/ha azote
Équilibrées	0-15 unités /ha azote	0-30 unités/ha azote
Insuffisantes	15-30 unités/ha azote	30-50 unités/ha azote
Très insuffisantes	30-50 unités/ha azote	Revoir la stratégie d'entretien du sol*

* Détruire un rang sur deux, changer d'espèce...

Dans tous les cas l'entretien du sol sous le rang doit être maîtrisé car à cet endroit, l'herbe est particulièrement concurrentielle

Pour les parcelles à objectif de rendement élevé (90 à 120 hl/ha) et sur raisin de table**, majorer ces chiffres de l'ordre de 15 à 20 unités.

**dans la limite de 50 unités maxi par hectare + 15u si présence d'un enherbement

Potasse et Magnésie : ces deux éléments doivent être gérés ensemble, car l'excès de l'un bloque l'assimilation de l'autre. En absence de carence, la fumure d'entretien ne doit pas dépasser les exportations : soit 60 à 90 Unités /ha maxi en potasse et 0 à 25 U/ha en magnésie. En sols très argileux, il est préférable d'apporter la potasse en localisé, si possible avec 2 coutres.

Phosphore : cas général, aucun apport, même en cas de déficit « théorique » indiqué par analyse (sol ou pétiolaire).

Amendements organiques : un bon taux de matière organique permet de résister à l'érosion, de retenir les éléments minéraux et l'eau, évite les dysfonctionnements d'assimilation des éléments minéraux et active la vie microbienne du sol. Les amendements ont une faible valeur fertilisante, inférieure à 3% pour les 3 éléments majeurs (N, P, K). Le broyage des sarments permet de restituer à lui seul environ 500 kg/ha par an sur les parcelles vigoureuses.

Positionnement des produits : Tous les fertilisants peuvent être positionnés durant le repos végétatif de la vigne, à l'exception de l'azote rapidement lessivable qui doit être apporté au printemps (engrais minéraux, engrais organiques d'origine animale type fientes).

NOTIONS DE FERTILITE DES SOLS (SUPP.GUIDE 2020/2021 P : 30)

La fertilité d'un sol repose sur 3 piliers :

- Fertilité chimique,
- Fertilité physique,
- Fertilité biologique : la matière organique et la vie des sols.

La **matière organique** a un rôle capital car elle agit sur tous les compartiments de fertilité du sol. Elle est :

- un « carburant », de l'énergie pour les microorganismes du sol,
- un « garde-manger » qui permet de stocker des éléments fertilisants (azote, phosphore...),
- une « éponge » qui améliore la rétention en eau,
- une « colle » qui permet de structurer le sol, de l'aérer et de le rendre moins sensible à l'érosion, au tassement et à la battance

La vie des sols est un écosystème complexe constitué de racines mais aussi de mycorhizes et de nodosités. On y trouve tous les organismes vivants ayant une activité dans le sol : bactéries, champignons, et macro-faune. Les bactéries et les champignons travaillent par exemple à la destruction du carbone frais et contribuent à sa stabilisation dans le sol. La

minéralisation assurée par la biomasse microbienne est une source importante d'éléments nutritifs disponibles pour les plantes.

Pour favoriser la vie du sol, plusieurs pratiques peuvent être mises en œuvre :

- Laisser et broyer les bois de taille,
- Apporter de la matière organique adaptée aux besoins de votre sol :
 - o Pour stimuler la vie du sol, préférer des matières organiques rapidement dégradables (engrais verts, fumier frais...)
 - o Pour constituer le stock d'humus, miser sur des matières organiques plus mûres (composts à C/N élevé...),
- Développer les couverts végétaux,
- Favoriser le repos des sols entre un arrachage et une replantation par le semis de cultures intercalaires,
- Laissez le sol respirer en limitant les passages d'engins et en évitant un travail du sol intensif et trop profond.

AGENDA FORMATIONS

Formations taille, 2 sessions organisées sur 2 jours sont proposées avec Didier RICHY, conseiller viticole :

- « **Tailler ses vignes pour prévenir des maladies du bois** » : 7 et 8 décembre 2021.
- « **Tailler ses plantiers et maintenir son potentiel de production** » : 13 et 14 décembre 2021.

En fonction du nombre de participants ces 2 sessions seront réalisées séparément ou regrouper en une seule.

Une autre session « **Tailler ses vignes en tenant compte du gel du 8 avril 2021** » est programmée en février 2022.

Des formations ou prestations taille à l'échelle d'une entreprise peuvent également être réalisées après analyses des besoins de celle-ci et/ou définition des améliorations à apporter. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Didier RICHY au 06 30 51 44 02 ou par mail d.richy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

« S'initier à la dégustation des vins » avec Ana CHAVARRI PADILLA, œnologue et formatrice à l'école de dégustation J. VIVET à Paris pendant 5 ans.

4 matinées en 2021 : 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Ana CHAVARRI PADILLA au 06 63 11 56 78 ou par mail a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02
Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»